



A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3 PRO S.A.S au capital de 4 000 000 €

4 C S Beziers Siret 822 015 442 00012 APE 4531Z

R 17 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

AVOIR

L.C.R.

Magasinier

du : 16/01/2024

Echéance le : 29/02/2024

HUGOL AUDREY

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page : 1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
4351591	0165285	1HJFFF6CU		Zone Expedition : 03			4988475
Designation	N° Pièce	Quantité ou temps	C	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 4988475 DU 16.01/2024 **							
Retour client sur facture initiale 4334760 (No accord : 324947)							
EMETTEUR D'EMBRAYAGE AM	SCH511028110	-1,00	4	127,94	30,00	89,56	-89,56
Motif Retour [R1] PIÈCE COMMANDEE PAR ERREUR							
INFORMATION :							
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIT LA RECEPTION DE VOS COLIS							
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE							
Total hors taxe				Montants T.V.A.		Total TTC	
PI : -89,56				(4) 20,000		-107,47	
MO : 0,00				-89,56			
DIV : 0,00				-17,91			

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande
4351591	0165285	4988475
Echéance le : 16/01/2024	-107,47	



MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, du vendredi à la date de facturation et ne font l'objet d'aucun crédit. L'acceptation de nos factures implique l'engagement de nos clients de nous payer les sommes dues dans les délais indiqués. Toute contestation doit être adressée à nos bureaux dans les délais indiqués. Toute contestation doit être adressée à nos bureaux dans les délais indiqués. Toute contestation doit être adressée à nos bureaux dans les délais indiqués.

RESERVE DE PROPRIETE : La propriété des marchandises reste de droit réservée à nos bureaux jusqu'à la date de paiement intégral des factures. Toute contestation doit être adressée à nos bureaux dans les délais indiqués.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE : En cas de contestation entre nos bureaux, la compétence sera attribuée au bureau de rattachement des marchandises en cause.